

L'analyse des caractéristiques d'un lot et l'interprétation des résultats s'avèrent inutiles, voire dangereuses, si l'échantillon n'est pas représentatif du lot dont il est issu.

Inutiles car les résultats des analyses, parfois très coûteuses, ne reflèteront pas les caractéristiques du lot, d'où litige possible entre vendeur et acheteur.

Dangereuses car sur la base de déclarations erronées, les transactions commerciales peuvent exposer les opérateurs à des actions judiciaires.

Au cours du stockage, l'échantillonnage d'une cellule ne peut être réalisé que lors d'un transilage d'une cellule vers une autre.

En effet, si on transile une cellule sur elle-même, seule la cheminée centrale en mouvement est échantillonnée. Les prélèvements sont réalisés de façon manuelle sur une bande transporteuse caoutchouc ou de préférence au niveau d'une chute de grain, par exemple dans une goulotte de descente de pied d'élévateur ou au remplissage de la cellule.

Un échantillonneur automatique est idéal car plus adapté à la sécurité et à la régularité de prélèvement.

En cas d'impossibilité, il sera réalisé en statique sur plusieurs points de prélèvement.

Le nombre de prélèvements est repris dans les tableaux suivants :

- cas des lots en mouvement échantillonnés par des moyens mécaniques ou manuels (norme XPV03-777 décrivant les méthodes simplifiées d'échantillonnage utilisables en routine dans le cadre de contrats commerciaux et de contrôles internes)

	Masse de prélèvements élémentaires	Nombre minimal de prélèvements élémentaires (a)	Masse minimale de l'échantillon pour laboratoire pour analyse des contaminants	Masse minimale de l'échantillon pour laboratoire pour d'autres analyses
échantillonnage mécanique	300 g à 1900 g	- 10 par lot ou sous-lot de 500 t - 15 par lot ou sous-lot de 1500 t		
échantillonnage manuel	300 g à 1900 g	Pour les contaminants : - 10 par lot ou sous-lot de 500 t - 15 par lot ou sous-lot de 1500 t Pour les autres analyses : - 3 par lot ou sous-lot de 500 t - 4 par lot ou sous-lot de 1500 t	- pour les ochratoxines A et aflatoxines : 10 kg - pour pesticides, métaux lourds, dioxines : 1 kg - pour autres contaminants (a) : 3 kg	1 kg à 3 kg selon exigences analytiques

Note : le nombre d'échantillons indiqué correspond à des lots constituant une seule et même livraison.

(a) autres contaminants comme DON, fumonisines, zéaralénone...

2. cas des lots en statique, systèmes d'échantillonnage mécaniques préconisés dans des semi-remorques ou camions, navires ou réservoirs de stockage, silos ou entrepôts (source norme XPV03-777)

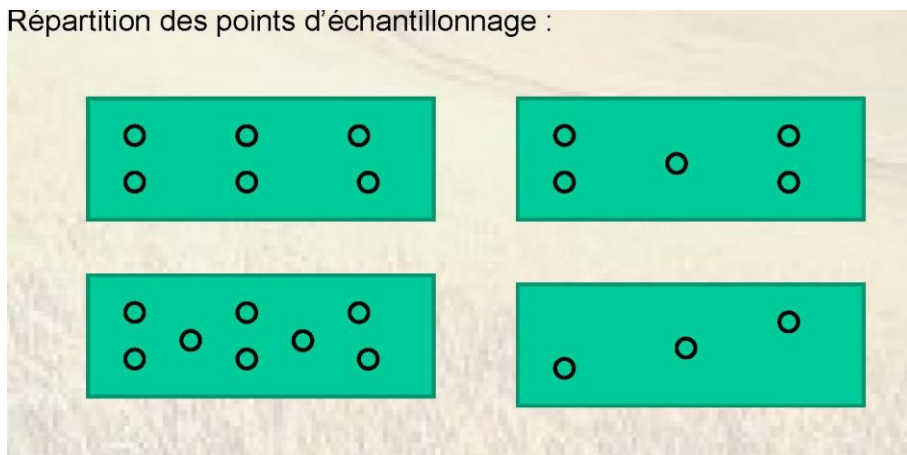
Taille du lot ou du sous-lot	Masse de prélèvements élémentaires (a)	Nombre minimal de prélèvements élémentaires (b)	Masse minimale de l'échantillon pour laboratoire pour analyse des contaminants	Masse minimale de l'échantillon pour laboratoire pour d'autres analyses
≤ 30 tonnes	400 g à 3 000 g	3 points d'échantillonnage	- pour les ochratoxines A et aflatoxines : 10 kg - pour pesticides, métaux lourds, dioxines : 1 kg - pour autres contaminants (c) : 3 kg	1 kg à 3 kg selon exigences analytiques
>30 et ≤45 t		4 points d'échantillonnage		
>45 et ≤100 t		6 points d'échantillonnage		
>100 et ≤300 t		7 points d'échantillonnage		
>300 et ≤500 t		8 points d'échantillonnage		
< 500 à ≤ 1 500 t		10 points d'échantillonnage par 500 t		
par lot ou sous-lot de 1 500 t		10 points d'échantillonnage		

Note : le nombre d'échantillons indiqué correspond à des lots constituant une seule et même livraison.

(a) en cas de prélèvement par des moyens mécaniques, la masse de l'échantillon doit être adaptée à l'équipement

(b)

Répartition des points d'échantillonnage :



pour les grains en vrac sur une grande profondeur, un échantillon prélevé tous les 2 mètres sur une même hauteur d'échantillonnage correspond à 1 prélèvement élémentaire. Répéter le mode opératoire autant de fois que nécessaire

(c) autres contaminants comme DON, fumonisines, zéaralénone...

Toutes ces opérations permettent de récupérer un échantillon représentatif à un instant donné.

Toute opération ultérieure (traitement insecticide, nettoyage...) modifie les caractéristiques du lot et oblige à refaire un échantillonnage.

Nom :	S. MAUPOU	Nom :	N. MARTIN	Nom :	G. RIVET
Visa :	SM	Visa :	NM	Visa :	GR

RÉDACTION

VALIDATION

APPROBATION